

Compte-rendu réunion du Conseil Municipal du 22 SEPTEMBRE 2020

Absents excusés : CHALANDON Edith – ROLLAND Yann – MARGOTAT Lydie

PROCES-VERBAL REUNION DU 24 JUILLET 2020

Le conseil municipal approuve et signe le procès-verbal de la réunion du 24 juillet 2020.

COLOMBARIUM

Rappel des devis de l'entreprise BERT pour le terrassement, d'un montant de 8.698,56 € TTC, ainsi que de l'entreprise ARTCASE pour l'aménagement du colombarium, d'un montant de 12.882,35 € TTC : entreprises retenues par le conseil municipal précédent.

Subvention accordée au titre de la DETR, pour un montant de 3.597 € sur une dépense subventionnable de 17.984 € HT, soit un taux de 20 %.

Prévision d'une réunion avant le démarrage des travaux.

CONVENTION MARCHES PUBLICS

La CCFE propose aux communes qui le souhaitent l'assistance de son service juridique dans la prestation de commandes ou marchés publics. Le tarif de ce service est de 30 € de l'heure. Une estimation du travail sera faite par mail avant la prestation. Ce service est optionnel. La délibération n'engage pas la commune, elle permet simplement de faire appel au service, en cas de besoin et si souhait. Le Conseil Municipal décide de délibérer et autorise M. le Maire à signer la convention.

PERSONNEL COMMUNAL

Information au Conseil Municipal de la réduction de l'aide dans la classe de GS – CP – CE1, depuis le début de la rentrée, parce qu'il y a seulement 4 GS. Mme Laura PLOTON rappelle que c'est une classe avec trois niveaux et que l'aide est destinée aux enfants. M. le Maire informe qu'Angélique PILON termine son CDD, le 2 novembre 2020, après six ans. Il demande au Conseil Municipal, soit d'établir un contrat de travail à durée indéterminée, soit de la nommer stagiaire de la fonction publique territoriale, dans tous les cas, pour un temps de travail de 17h30. Le Conseil Municipal décide qu'Angélique PILON sera embauchée en CDI, à compter du 3 novembre 2020, avec la reprise de son ancienneté.

TRAVAUX PARKING

Un descriptif des travaux avec un plan a été présenté aux entreprises suivantes, pour consultation : LACASSAGNE – EUROVIA – EIFFAGE – NAULIN. Lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, les devis seront arrivés et le Conseil Municipal pourra décider de l'entreprise à retenir. Les travaux se feront rapidement.

Des travaux de point à temps sont à envisager. M. François GARDON avec M. Philippe PILON ont fait le tour des voiries. Ces travaux sont à réaliser avant le froid.

Pour les demandes de subvention au niveau de la voirie, le dossier doit être déposé avant le 31 décembre de chaque année.

SALLE ANIMATION :

Trois architectes ont été consultés pour la rénovation de la salle d'animation. M. le Maire explique que la région a dégagé des subventions pour les communes, qui sont à déposer avant le 30 octobre, avec engagement des communes de démarrer les travaux avant le mois de juin prochain. Le département va aussi dégager des subventions. Les travaux demandés par la commune sont : agrandissement pour un local de rangement – création de WC extérieur pour les jeux extérieurs. Le projet pourrait être présenté en plusieurs parties. Si par exemple, la Région finançait l'agrandissement, les travaux pourraient être faits dans un premier temps. Une subvention pour la totalité des travaux, pourrait être demandée au Département.

Une demande a été faite auprès du SIEL, pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle d'animation. Cette installation pourrait être prise en charge par le SIEL. Les

panneaux photovoltaïques qui sont installés à la salle d'animation, pourraient être installés sur un autre bâtiment.

PLU

Présentation au Conseil Municipal de la demande de dérogation, envoyée ce jour à la DDT, pour avis, avec les modifications à apporter au PLU, suite à la réunion du 30 juin 2020. Cette dérogation est obligatoire, puisque la commune de Valeille ne fait pas partie d'un SCOT, applicable. Dès que l'avis de la CDPENAF sera connu, le cabinet d'étude pourra modifier le PLU, en conséquence, avant approbation, par le Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire lit un courrier de M. CHAVOT Gérard, maire honoraire, qui propose que la salle d'animation porte le nom d'Henri BLEIN, afin de se souvenir de son dévouement pour son village, puisqu'il a consacré 24 ans de sa vie, dont 18 ans en tant que maire, à ce village de Valeille. M. le Maire propose au Conseil Municipal, qu'après les travaux de rénovation de cette salle, qu'une plaque portant le nom Henri BLEIN soit installée ou que cette salle s'appelle : salle Henri BLEIN.
- M. Eric BOUCHARD ainsi que M. Philippe DEROSIER, délégués au Syndicat des Eaux, font le compte-rendu de la première réunion avec l'élection du président et des vice-présidents.
- CCJA demande l'utilisation de la salle Maison des Associations, pour une formation par la Chambre d'Agriculture, à 10 jeunes installés. Le Conseil Municipal accepte de louer cette salle, au prix de 120 € (3 x 40 €), pour le chauffage et le nettoyage.
- Information : les panneaux de signalisation du chemin de la Vignauze et de la route des Etangs ont été volés. Une commande de panneaux doit être réalisée.
- L'Entreprise DELOMBRE devrait démarrer les travaux d'assainissement de La Côte, début octobre 2020.
- Affaire CHETAILLE : Pierrick SALEN, avocat défendant la commune a rédigé un mémoire en défense pour le Tribunal Administratif, concernant le circuit cross. En même temps, M. DUPRE Gilles a déposé une demande d'évaluation environnementale à la DREAL Auvergne Rhône Alpes, pour compléter sa demande d'aménagement.
- Information : des travaux sur le chemin du Vallon vont avoir lieu, sur les poteaux électriques. Des contrôles sur les poteaux téléphone, vont aussi être réalisées, sur ce chemin.
- Fleurissement : compte-rendu par Annie Crépiat, du fleurissement départemental. Le jury a donné des conseils, pour améliorer le fleurissement de la commune.
- Les organisateurs de la course cycliste du dimanche 20 septembre, ont remerciés les personnes qui s'étaient installées sur les chemins, afin de faire la circulation.
- Lecture d'un mail d'une personne à mobilité réduite, expliquant que le véhicule réservé aux personnes à mobilité réduite de la STAS, circule uniquement sur les communes faisant parties de Saint Etienne Métropole. Mme Annie CREPIAT explique que cette demande a été donnée à une assistante sociale, qui prendra contact avec cette personne. Cette demande sera présentée demain soir, au CCAS de Valeille.
- M. Jean-Marie FRANCE demande le temps de réparation au niveau de la fibre. C'est à l'opérateur à faire la demande de réparation à la THD42. M. Thierry CHALLET informe que chez lui aussi, ça ne fonctionne pas très bien.